



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 9 novembre 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le neuf novembre deux mille neuf (9 novembre 2009) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Mmes. La conseillère Michelle Hudon  
La conseillère Diane Pigeon  
MM. Le conseiller Michel Bélisle  
Le conseiller Daniel Lepage  
Le conseiller Richard Beaulieu  
Le conseiller Jean-Philippe Tremblay

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 32

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2009**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
- 3.2. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009;
- 3.3. NOMMER LES SIGNATAIRES AUTORISÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AUX CAISSES POPULAIRES ET CAISSES D'ÉCONOMIES DESJARDINS;

**4. AVIS DE MOTION**

- 4.1. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS OU COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2010;
- 4.2. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX;
- 4.3. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2009 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ;
- 4.4. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME;
- 4.5. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;
- 4.6. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT;
- 4.7. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE;
- 4.8. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT;
- 4.9. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2006 CONCERNANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA);

**5. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**



**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1. ACCEPTER LA DÉMISSION DE M. STEVE PILON À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL;

**7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

10.1. RATIFIER LA REMISE DES PRIX AUX GAGNANTS DU CONCOURS « DÉCORATIONS DE MAISONS - HALLOWEEN 2009 »;  
10.2. REMBOURSER DES FRAIS DE COTISATIONS SAISON 2009-2010 – ARÉNA DE MONT-TREMBLANT;

**11. DIVERS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**1. RÉS. 218-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance et de procéder à la présentation de chacun des élus.

Adoptée

**2. RÉS. 219-09 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Michel Bélisle, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de procéder aux changements suivants :

- Modifier : 3.2, « novembre et décembre 2009 » par « novembre 2009 à juin 2010 »;
- Ajouter : 3.4, Refuser l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009;
- Ajouter : 3.5, Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- Reporter : 4.2;
- Enlever : 4.8.

Adoptée

**3.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3.1. RÉS. 220-09 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par M. Michel Bélisle, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Pauline Legault, directrice générale adjointe, soit autorisée à défrayer les comptes suivants, et ce, pour un montant total de 265 931,03 \$ selon la liste numéro 17-2009 :

- |   |               |
|---|---------------|
| ➤ Liste sélective des déboursés par chèque du 2 au 31 octobre 2009 (ch. nos. 3246 à 3294) | 165 234,23 \$ |
| ➤ Remises provinciales septembre et octobre 2009  | 33 765,36 \$  |
| ➤ Remises fédérales septembre et octobre 2009   | 14 909,74 \$  |
| ➤ Remises REER septembre et octobre 2009  | 9 130,11 \$   |



- Dépôts salaires du 27 septembre au 24 octobre 2009  
(semaine no. 40 à 43) 42 891,59\$

Adoptée

**3.2. RÉS. 221-09 NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE NOVEMBRE 2009 À JUIN 2010**

Il est proposé par M. Michel Bélisle, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la nomination du conseiller, M. Daniel Lepage, en tant que maire suppléant de la Municipalité de La Conception, et ce, pour la période du mois de novembre 2009 à juin 2010.

Adoptée

**3.3. RÉS. 222-09 NOMMER LES SIGNATAIRES AUTORISÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AUX CAISSES POPULAIRES ET CAISSES D'ÉCONOMIES DESJARDINS**

ATTENDU QU' il y a lieu de faire la mise à jour des signataires autorisés au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter la directrice générale adjointe, Mme Pauline Legault, comme signataire autorisée lors d'absence de la directrice générale;

Il est proposé par M. Michel Bélisle, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Maurice Plouffe, maire, Mme Carine Lachapelle, directrice générale, M. Daniel Lepage, maire suppléant et Mme Pauline Legault, directrice générale adjointe, comme signataires autorisés au nom de la Municipalité aux Caisses populaires et Caisses d'économies Desjardins.

Adoptée

**3.4. RÉS. 223-09 REFUSER L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009**

Il est proposé par M. Michel Bélisle, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009, étant donné que les membres du conseil actuel n'étaient pas présents et qu'ils sont en désaccord avec certaines décisions prises lors de ladite séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Adoptée

**3.5. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

*Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Michel Bélisle, conseiller, spécifie que chacun des membres du conseil a fait le dépôt des intérêts pécuniaires à la directrice générale, Mme Carine Lachapelle.*

**4.- AVIS DE MOTION**

**4.1. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS OU COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2010**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifications ou compensations pour l'année 2010.*



*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**4.2. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2009 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 11-2009 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité.*

*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**4.3. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 10-2006 concernant la révision du plan d'urbanisme visant à créer deux nouvelles affectations, soit « résidentielle et faunique » ainsi que « corridor faunique ».*

*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**4.4. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 11-2006 relatif aux permis et certificats visant la modification de certaines dispositions relatives audit règlement numéro 11-2006, et ce, dans le but d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et à son document complémentaire, concernant le règlement 236-2009 relatif à la création de deux nouvelles affectations Rf et Cf, le tout, conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**4.5. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 12-2006 concernant la révision du règlement de lotissement visant l'ajout de normes concernant les nouvelles zones Hf et Cf.*

*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**4.6. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2006 CONCERNANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 14-2006 concernant la révision du règlement de zonage visant la modification de certaines dispositions relatives audit règlement numéro 14-2006, et ce, dans le but d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et à son document complémentaire, concernant le règlement 236-2009 relatif à la création de deux nouvelles affectations Rf et Cf, le tout, conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*



*La modification dudit règlement de zonage 14-2006 aurait comme objectif de modifier certaines dispositions reliées à la superficie des bâtiments accessoires ainsi que certaines dispositions concernant un projet de développement.*

*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**4.7. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2006 CONCERNANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

*M. le conseiller, Jean-Philippe Tremblay, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement 15-2006 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la modification de certaines dispositions relatives audit règlement numéro 15-2006, et ce, dans le but d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et à son document complémentaire, concernant le règlement 236-2009 relatif à la création de deux nouvelles affectations Rf et Cf, le tout, conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

*Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**5- ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**6- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1. RÉS. 224-09 ACCEPTER LA DÉMISSION DE M. STEVE PILON À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU la lettre de démission de M. Steve Pilon datée du 29 septembre 2009;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de M. Steve Pilon à titre de pompier à temps partiel.

Adoptée

**7- TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8- HYGIÈNE DU MILIEU**

**9- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10- LOISIRS ET CULTURE**

**10.1. RÉS. 225-09 RATIFIER LA REMISE DES PRIX AUX GAGNANTS DU CONCOURS « DÉCORATIONS DE MAISONS - HALLOWEEN 2009 »**

ATTENDU le concours de décorations de maisons qui était sous le thème de l'Halloween 2009;

ATTENDU QU' il y avait 3 prix, entre 25,00 \$ et 100,00 \$, à remettre aux personnes ayant gagné le concours;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Michel Bélisle, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de ratifier la remise des prix du concours « Décorations de maisons – Halloween 2009 » aux personnes suivantes :



- 1<sup>er</sup> prix (100 \$) : Mme Loraine Fortin;
- 2<sup>ème</sup> prix (50 \$) : Mme Corine Roy;
- 3<sup>ème</sup> prix (25 \$) : Mme Dany St-Pierre.

Adoptée

10.2. **RÉS. 226-09**

**REMBOURSER DES FRAIS DE COTISATIONS SAISON 2009-2010 – ARÉNA DE MONT-TREMBLANT**

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le remboursement des frais de cotisations de la saison 2009-2010 de l'aréna de Mont-Tremblant, et ce, aux citoyens de La Conception suivants :

- Mme Marjolaine Burdet, pour la saison de hockey mineur Midget de son garçon âgé de moins de 16 ans;
- M. Ghislain Danis, pour la saison de hockey mineur Bantam de son garçon âgé de moins de 16 ans.

Que les remboursements se fassent au montant de 100,00 \$ pour chacun de ces citoyens.

Adoptée

11- *DIVERS*

12- *PÉRIODE DE QUESTIONS*

- Inspection dans les bâtiments – Foyers?
- Exiger un certificat lors de la fin de la construction?
- Est-ce que nous allons remplacer le pompier qui a démissionné?
- Créer d'un comité en environnement se serait peut-être bien?

13- *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

13.1. **RÉS. 227-09** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 41, il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Carine Lachapelle,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maurice Plouffe,  
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 14.2 du Code municipal.